

Mercredi 26 avril 2017



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. FLETCHER

(N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 204) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M. FLETCHER

(N° 205) — *Loi sur la désignation du cimetière Brookside/The Brookside Cemetery Recognition Act*

M. FLETCHER

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat (nomination de conseillers de la Reine)/The Legal Profession Amendment Act (Queen's Counsel Appointments)*

M. ALTEMEYER

(N° 220) — *Loi sur les droits environnementaux/The Environmental Rights Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. SWAN

M. ALTEMEYER

M. KINEW

M. LINDSEY

M. MALOWAY

M^{me} MARCELINO (Logan)

M. SELINGER

M. WIEBE

M^{me} LATHLIN

M. MARCELINO (Tyndall Park)

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(91 h 41 min)

(Assemblée — Santé, Aînés et Vie active)

(salle 255 — Éducation et Formation)

(salle 254 — Conseil exécutif)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N^o 17) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les tribunaux/The Court Security Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

(amendement [1] — M. SWAN)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le ministre FRIESEN

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières (exécution réciproque)/The Securities Amendment Act (Reciprocal Enforcement)* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le ministre FRIESEN

(N° 3) — *Loi du Manitoba sur les régimes de pension agréés collectifs/The Pooled Registered Pension Plans (Manitoba) Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le ministre PEDERSEN

(N° 6) — *Loi abrogeant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est/The Manitoba East Side Road Authority Repeal Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le ministre CULLEN

(N° 7) — *Loi sur la mise en œuvre de l'Accord commercial du nouveau partenariat de l'Ouest (modification de diverses dispositions législatives)/The New West Partnership Trade Agreement Implementation Act (Various Acts Amended)* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le ministre WISHART

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur le Manitoba Institute of Trades and Technology/The Manitoba Institute of Trades and Technology Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le ministre WISHART

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le ministre GOERTZEN

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le ministre GOERTZEN

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les interventions médicales d'urgence et le transport pour personnes sur civière/The Emergency Medical Response and Stretcher Transportation Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M^{me} la ministre STEFANSON

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice/The Department of Justice Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M^{me} la ministre COX

(N^o 23) — *Loi modifiant la Loi sur la pêche/The Fisheries Amendment Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**

(M. SWAN)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre FRIESEN

(N^o 24) — *Loi de 2017 sur la réduction du fardeau administratif et l'efficacité du gouvernement/The Red Tape Reduction and Government Efficiency Act, 2017* — **projet de loi choisi par l'opposition**

M^{me} la ministre STEFANSON

(N^o 27) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**

(Recommandé par l'administrateur)

M^{me} la ministre CLARKE

(N^o 30) — *Loi sur la gestion locale des véhicules avec chauffeur/The Local Vehicles for Hire Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**

M. le ministre WISHART

(N^o 31) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. le ministre MICKLEFIELD

Que malgré le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, le projet de loi 213 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)* — soit réinscrit pendant la deuxième session de la 41^e législature à l'étape où il se trouvait au moment de la prorogation de la première session de cette même législature.

[M^{me} MARCELINO (Logan) — illimité]

PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* GOERTZEN — Financement souple, durable et à long terme en matière de soins de santé

Attendu :

que la santé est le poste budgétaire le plus important pour les provinces et les territoires, lesquels sont responsables de la prestation de services de santé de qualité pour les Canadiens;

que les provinces couvrent plus de 75 % des coûts liés aux soins de santé et que le gouvernement fédéral continue de réduire l'augmentation de son financement;

que l'approche unilatérale du gouvernement fédéral ainsi que son refus d'entreprendre une discussion sur l'importance d'un partenariat durable et à long terme visant le financement des soins de santé devraient préoccuper tous les Manitobains;

que le Manitoba fait face à une situation budgétaire difficile et que la décision prise par le gouvernement fédéral de réduire le financement des soins de santé de plus de un milliard de dollars au cours des dix prochaines années rendra encore plus difficile la fourniture des services aux Manitobains;

que le financement provenant du fédéral est essentiel pour que la province puisse faire face aux coûts grandissants associés aux besoins en matière de soins de santé de sa population croissante et vieillissante,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à réitérer la position exprimée par d'autres gouvernements représentant les intérêts de 90 % de la population du Canada, soit qu'avant de poursuivre les discussions sur le renouvellement de l'entente sur les transferts fédéraux en matière de santé, les premiers ministres provinciaux demandent à celui du gouvernement fédéral de les rencontrer au sujet de la nécessité de prévoir un financement du système des soins de santé qui soit souple, durable et à long terme et, si cette rencontre n'a pas lieu, que toute réduction proposée de ce financement soit reportée à l'exercice 2018-2019.

[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 17 min]

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

PROPOSITIONS

M. CURRY — Promotion de l'élimination et du recyclage des déchets électroniques

12. Attendu :

que la production d'appareils électroniques portatifs a augmenté de façon exponentielle au cours des dernières années en raison de l'essor de l'économie de l'information et de la prolifération des services techniques;

que de nombreux appareils électroniques contiennent des métaux lourds comme le cadmium, le mercure et le plomb qui posent un danger pour l'environnement et nécessitent des mesures spéciales d'atténuation des effets nocifs sur l'environnement;

que de nombreux appareils électroniques contiennent des métaux du groupe des terres rares comme l'or et le césium qui continuent d'être précieux à la fin de la vie utile des appareils;

que la gestion dirigée par l'industrie partout au Canada est le modèle que l'on privilégie pour promouvoir l'élimination appropriée des déchets électroniques, au nom de l'industrie, conformément aux dispositions législatives provinciales;

que la *Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets* exige que l'industrie participe à un programme de gestion du matériel électronique à la fin de sa vie utile;

que, selon Statistique Canada, les programmes d'éducation et d'élimination dirigés par l'industrie ont permis de presque tripler la quantité de déchets électroniques récupérés de 2008 à 2012, laquelle est passée de 24 000 à 71 000 tonnes;

que depuis 2012, l'Association pour le recyclage des produits électroniques gère l'élimination des déchets électroniques au Manitoba;

que le ministère du Développement durable a récemment coordonné, dans un complexe résidentiel de Winnipeg, une opération éclair de recyclage en collaboration avec l'Association et des partenaires du secteur privé dans le cadre du mois de la durabilité en octobre;

qu'il y a au Manitoba une installation de traitement des produits ayant atteint la fin de leur vie utile qui travaille en partenariat avec l'Association;

qu'un sondage commandé par l'industrie en 2015 a indiqué que seulement 68 % des Manitobains étaient au courant de l'existence du programme de recyclage de l'Association et de l'emplacement des points de collecte;

que l'élimination inappropriée des déchets électroniques a des conséquences importantes sur l'environnement et que les mesures visant à augmenter la quantité de déchets récupérés doivent être envisagées et encouragées,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à inciter les Manitobains à utiliser les points de collecte désignés de l'Association pour se débarrasser de leurs déchets électroniques et à encourager les municipalités à récupérer ces déchets.